|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rédaction :** | **Vérification :** | **Validation :** |
|  |  |  |
| Ruxandra JORIOZ Cadre socio-éducatif  Emilie REVOL DERDERIAN Cadre socio-éducatif | Pr Thierry D’AMATO Chef de Pôle  Chef de polePhilippe BORDIER, Thierry RIAULT  Cadres supérieurs assistants du chef de pôle | Claire THEBAULT-JEAN  Directrice service social |
|  |  |  |

## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

|  |  |
| --- | --- |
| Grade | Assistant Socio-Educatif |
| Emploi | Assistant Socio-Educatif |
| Métier | Assistant(e) Social(e) |
| % Temps | 100 % |

## RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Comme l’ensemble des postes d’assistants sociaux de l’établissement, ce poste est rattaché hiérarchiquement à la direction du service social de l’établissement. Dans le cadre des délégations en vigueur et par délégation, l’assistant socio-éducatif est placé sous l’autorité fonctionnelle du chef de pôle, responsable du service 69G37, avec délégation au praticien hospitalier responsable de l’unité fonctionnelle dans laquelle il intervient.

Conformément à la législation en vigueur :

* L’agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
* L’agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

## AFFECTATION

|  |  |
| --- | --- |
| POLE | EST |
| Structure interne | G37 Hospitalisation |
| Unité de soins | Bonnafé |
| Unité fonctionnelle | 2064 |

## AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

* Temps de travail : 100% avec repos fixes
* Cycle hebdomadaire : 38h20
* Amplitude horaire : 8h30 – 19h00
* Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sauf impératif particulier
* Congés pris dans le respect de l’organisation du service

## CARACTERISTIQUES DU POLE EST

Le secteur 69G37 du pôle EST couvre le secteur géographique de Villeurbanne, Bron, Décines, Meyzieu, Chassieu, Jonage, Jons, Pusignan, Genas, St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure et Colombier Saugnieu. Il est notamment au service de la commune de Villeurbanne, qui compte à elle seule, 149 939 habitants. Ses structures sont situées à Villeurbanne, Décines et Bron et sur le site du Centre Hospitalier Le Vinatier.

Le pôle EST répond aux besoins et aux attentes de sa population, dans le cadre du projet du Centre Hospitalier Le Vinatier et des directives nationales. Son projet s’appuie sur trois fondements :

* La possibilité offerte aux personnes concernées de co-construire leur projet de soin avec les professionnels de santé mentale, afin d’accompagner au mieux leur processus de rétablissement, la réussite de leurs projets propres et leur inclusion sociale ;
* Le respect de leur autodétermination ;
* La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec réduction du recours à l’hospitalisation et à la contrainte.

La création d’un secteur polaire unique (69G37) a permis de décloisonner les pratiques et les organisations. Les besoins de soin concernant les nouvelles demandes de soins ou les patients en rupture de soin sont dorénavant évalués au Centre d’accueil, d’évaluation et d’orientation en santé mentale (CAdEO), qui constitue la principale entrée dans le dispositif polaire et permet que le délai d’accès aux soins devienne très court. Le CAdEO oriente chacun de ses usagers vers le dispositif le plus approprié à ses besoins dans le cadre d’une gradation des soins permettant que l’intensité de la prise en charge soit proportionnelle à celle des manifestations cliniques et au risque encouru.

Des équipes mobiles ont été créées par redéploiement, afin que des soins puissent être mis en œuvre au domicile des personnes, sous la forme d’alternatives à l’hospitalisation. L'hospitalisation fait l’objet d’une attention particulière en ce qui concerne la qualité des soins qui y sont déployés et les durées de séjour afin que l’hospitalisation ne soit qu’une étape du parcours qui soit la plus réduite possible. Enfin une filière de soins transversale pour les premiers épisodes psychotiques a été créée.

La décision médicale partagée avec le patient et les outils de soin centrés sur la personne, dont la réhabilitation psychosociale, sont au cœur des pratiques. Des pair-aidants contribuent à la diffusion des pratiques orientées rétablissement. Leur action favorise l’engagement des personnes accompagnées dans leurs soins et elle rend plus pertinente et plus efficace la psychoéducation.

Au total, ce nouveau modèle d’organisation du secteur psychiatrique est tourné vers la prévention, le développement de l’extrahospitalier et la prise en charge des personnes dans leur contexte de vie – c’est-à-dire dans la communauté. Son inscription dans une approche centrée sur ses usagers soutient l’espoir et la modernité des pratiques. Présence sur le territoire de plusieurs CHRS, résidences sociales (ADOMA, ARALIS), Pension de famille, Foyer Jeune Travailleur, EHPAD. A noter également, une politique de logement social bien implantée sur le territoire de Villeurbanne, via les dispositifs « un chez soi d’abord », les associations ALYNEA et ORLOGES, dans le cadre du logement en bail glissant.

**Principes du projet destinés à répondre aux souhaits de la population et aux principales recommandations de bonnes pratiques**

* Lisibilité du dispositif et premier entretien médical à courte échéance, favorisant l’accès aux soins ;
* Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
* Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
* Intensification du travail avec les partenaires (aidants familiaux, médecins généralistes, psychiatres libéraux, structures sociales et médico-sociales, etc.).

**Communication et partenariats**

* Mise en valeur de la nouvelle organisation du pôle par une communication large en direction de la population desservie et des partenaires ;
* Construction d’un groupe de travail psychiatres-médecins généralistes destiné à jeter les bases d’un partenariat structuré ;
* Actions de prévention, en articulation avec les partenaires dont la médecine de ville, afin de développer les alternatives à l’hospitalisation et de réduire la DMS et la DMH.

**Principes généraux d’organisation**

* Secteur polaire unique (69G37) ;
* Gradation des soins : priorité aux suivis sur le CMP-CATTP, recours aux équipes mobiles et HDJ lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu’il existe une dangerosité pour soi ou autrui
* Recours au traitement intensif flexible dans la communauté (FACT), mis en œuvre par les équipes mobiles et permettant
* La prise en charge des patients évalués au CADEO et à UPRM
* Une évaluation des situations sur place
* Une alternative à l’hospitalisation ou intervention en sortie d’hospitalisation pour des patients peu ou mal stabilisés
* Le suivi au long cours des patients incapables de se rendre en consultation
* Développement d’une filière de soins transversale pour les premiers épisodes psychotiques

**Nature des soins : réhabilitation psychosociale – soutien du rétablissement – pair-aidance**

* Déploiement de l’approche orientée rétablissement et des outils de soin de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle
* Pair-aidance : recrutement de pairs-aidants au sein des équipes mobiles et du CATTP Polaire

**Le pôle EST**  est composé de plusieurs structures et services :

* Des structures de secteur de psychiatrie adulte (69G37) comprenant les communes de Villeurbanne, Bron, Décines, Meyzieu, Chassieu, Jonage, Jons, Pusignan, Genas, St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure et Colombier Saugnieu.
* Un Centre d’accueil, d’évaluation et d’orientation CADEO: porte d’entrée du pôle : évaluation du besoin de soins en 1 à 3 entretiens au maximum avec consultation médicale systématique ; évaluation diagnostique et psychométrique ; orientation des personnes qui en relèvent vers les services du pôle.
* Deux Centres Médico-Psychologiques (Centres d’Accueil, d’Evaluation et d’orientation) à Villeurbanne et Décines ainsi qu’une antenne à Bron
* Un Centre d’Activités Thérapeutiques Polaire
* Un hôpital de jour
* Deux équipes mobiles assurant la continuité des prises en charges et offrant une alternative à l’hospitalisation, intervenant sur l’ensemble du territoire du secteur 69G37, leur base étant située sur le site du Vinatier, avec des points d’implantation sur chacun des sites extrahospitaliers
* Un service d’hospitalisation temps complet avec 4 unités :
* Trois unités d’hospitalisation complète de 18 lits chacune
* Une unité de réhabilitation médico-sociale de 18 lits

Chaque unité se compose d’une équipe pluri-professionnelle avec 1 ETP ASE.

* Un service Hospitalo Universitaire de recours à vocation régionale, de Coordination, de Réhabilitation et d’Evaluation avec son centre expert diagnostic et les consultations spécialisées.
* Un centre expert diagnostic et des consultations spécialisées.
* Un service de consultation mémoire
* [Passport Bipolaire](http://www.ch-le-vinatier.fr/annuaires/poles-et-services/unites-657/passport-bipolaire-279.html?cHash=eecca97d9ceeb342c27f5f6698e53134) : Un parcours de soins innovant dédié aux personnes avec troubles bipolaires.
* Des unités spécifiques : Pierre DENIKER (dépressions résistantes) ; Unité CERLETTI (ECT) ; Michel Jouvet (Hypnologie)
* Une Unité de Psychoéducation et de Psychothérapie (UPP) qui propose deux programmes à destinations des familles de personnes atteintes de troubles psychiatriques. Le programme BREF, peut être proposé à plusieurs membres d’une même famille, quel que soit le diagnostic de leur proche. Le programme Profamille, est proposé à plusieurs familles de proches de personnes souffrant de troubles schizophréniques, schizo-affectifs ou bipolaires.
* Le Centre Expert Recherche
* Le centre recherche CRNL Psy R²
* Le service Recherche Psychiatrie et Société / réseau ORSPERE SAMDARRA

L’Orspere-Samdarra est un observatoire national, unique en France, qui s’intéresse aux liens entre les questions de santé mentale et problématiques sociales (précarités, vulnérabilités, migrations…).

Depuis 2013, l’équipe de l’Orspere-Samdarra est une équipe pluridisciplinaire, qui comprend un pôle recherche et un pôle ressource.

L’objet du pôle ressource est de répondre aux demandes des professionnels sur les thématiques portées par l’observatoire. On peut souligner l’existence du Diplôme Inter Universitaire « Santé, société, Migration » à destination des professionnels, bénévoles, étudiants, qui travaillent avec le public migrant ou qui sont intéressés par les problématiques liées à la migration.

Le pôle recherche se constitue sur différents axes thématiques dont ceux de l’habitat, des précarités/vulnérabilités, des migrations, et enfin des enjeux de démocratisation du champ de la santé mentale, à travers notamment la question de la participation des usagers.

## CARACTERISTIQUES DU LIEU D’EXERCICE

Les unités d’hospitalisation complète du Pôle Est sont des unités de psychiatrie adulte intra hospitalière qui accueillent les patients des communes de Villeurbanne, Bron, Décines, Meyzieu, Chassieu, Jonage, Jons, Pusignan, Genas, St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure et Colombier Saugnieu.

L’unité 1 correspond à l’unité d’entrée du parcours intra hospitalier du service G37.

Les unités 2 et 3 sont des unités intra hospitalières de suite de soins en entrée directe ou via les services du SMAUP. Dans ces unités, le parcours patient intègre l’éducation thérapeutique du patient, la réhabilitation psychosociale et les liens avec les soins ambulatoires.

L’unité 4 est une unité d’hospitalisation complète, accueillant des patients adultes, dont la pathologie psychiatrique est en cours de stabilisation et nécessitant un accompagnement renforcé pour favoriser la sortie d’hospitalisation.

## DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L’assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d’être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l’assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

* Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel
* Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société
* Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés

Son intervention vise autant l’autonomie que l’inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l’éducation à la citoyenneté.

## ACTIVITES PRINCIPALES

## Travail direct auprès des patients hospitalisés et dans leur environnement

* Évaluation de la situation sociale des usagers, en relation avec leur entourage : ouverture ou maintien des droits
* Travail de liaison avec les différents partenaires impliqués dans la situation (CPAM, Métropole, MDPH, mairie, CAF, services de tutelle, bailleurs, structures d’hébergement, Clubhouse, SAMSAH, SAVS, organismes de formation professionnelle, ESAT, associations diverses …)
* Travail de liaison avec les équipes médicales, paramédicales et sociales des différents services du pôle et du CH Vinatier
* Participation, au sein de l’équipe pluri-professionnelle, à l’élaboration du projet personnalisé du patient, avec évaluation psychosociale des besoins
* Accompagnement social : conseils, orientation et soutien aux patients et à leur entourage éventuellement dans le cadre de déplacements ou de visites à domicile
* Aide au maintien à domicile ou dans les lieux de vie par la mise en place d’actions préventives ou curatives en vue du retour à domicile ou du placement
* Aide à l’insertion sociale et/ou professionnelle
* Rédaction de rapports sociaux (mesures de protection des biens par exemple) et de signalements
* Rédaction de comptes rendus et tenue du dossier social
* Transmission des informations nécessaires au déroulement de la prise en charge dans le cadre des réunions d’équipe interne à l’unité
* Participation aux synthèses avec partenaires extérieures
* Saisie de son activité dans le logiciel Cortexte

## Travail institutionnel

* Participation aux réunions d’équipe et institutionnelles
* Participation aux instances d’articulation entre les différentes lignes de soins du pôle
* Participation aux groupes de travail existant sur le pôle et sur l’établissement
* Participation au projet de service et de pôle
* Participation aux réunions et groupes de travail des AS de l’établissement
* Participation à des missions, des réunions et des groupes de travail transversaux à l’échelle de l’établissement
* Participation à des visites mensuelles de structures médico-sociales
* Veille juridique et sociale,
* Participation à la supervision, au groupe d’analyse de la pratique s’ils sont proposés.

## Travail collégial au sein du service social du pôle

En articulation avec l’ensemble des assistants sociaux du pôle :

* Accueil de stagiaires et tutorat
* Participation aux réunions des AS du pôle
* Production d’un rapport d’activité annuel
* Planification et transmission des plannings de congés/absences au niveau polaire pour la continuité de service.

## Travail partenarial

* Mise en œuvre et actualisation régulière des liens avec les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales susceptibles d’être partenaires du secteur de psychiatrie publique,
* Participation active au travail de réseau avec les partenaires du territoire : commune, Métropole, bailleurs sociaux, associations de réinsertion par le logement ou par le travail, opérateurs du champ de la grande précarité, et autres…
* Participation aux différentes instances et commissions des CLSM du territoire du pôle,
* Participation à des actions de formation, d’information et de prévention dans le champ de la santé mentale et, en particulier, de la réhabilitation psychosociale.
* Participation aux travaux institutionnels de partenariat.

## ACTIVITES SPECIFIQUES

Critères d’inclusion sur la ligne de soin : Orientation médicale / gestion de crise/ Prise en charge 21 jours.

Réévaluation et actualisation du profil de poste au besoin

* Diagnostic social
* Ouverture de droits
* Articulation intra-extra
* Travail en réseaux, partenariats
* Appui au projet résidentiel
* Connaissances des outils de la réhabilitation psychosociale,
* Compréhension des fonctionnements institutionnels et groupaux,
* Mise en place et participation à des actions sociales d’intérêts collectifs à destination des personnes concernées sur le pôle.

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

## QUALITES REQUISES :

* Empathie, capacités d’écoute et de recueil de la parole de la personne concernée, dynamisme,
* Esprit d’initiative dans l’organisation et la mise en œuvre des interventions sociales et du projet social global du patient,
* Intérêt pour le travail en équipe pluri-professionnelle et attention portée au partage des informations utiles à la continuité du projet thérapeutique,
* Capacité d’autonomie.
* Autoévaluation et réajustement de sa pratique, mise en œuvre de mesures correctives au besoin
* Capacité à rendre compte, sens de l’autorité
* Bien connaitre les prérogatives et champ d’intervention de son corps professionnel
* Capacité d’interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger

## COMPETENCE LEGALE :

Être titulaire du D.E. d’Assistant de Service Social

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Pratique antérieure dans une structure du champ de la santé mentale ou de la psychiatrie

## COMPETENCES ET CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES :

* Connaissance des pratiques orientées rétablissement,
* Techniques d’entretien social,
* Techniques de communication et de négociation,
* Connaissances en droit social, du travail et de la famille,
* Connaissance des populations à risque (précarité, vieillissement, addictions…),
* Connaissance et utilisation des outils informatiques (messagerie et agenda Outlook, logiciels de bureautique …).
* Capacités rédactionnelles,
* Capacités d’analyse et de proposition,
* Capacités de travail en réseau et en partenariat.
* Connaissance des structures visant à la réinsertion socio-professionnelle et à l’hébergement thérapeutique, social et de droit commun,
* Connaissance du cadre juridique de l’exercice de sa fonction.
* Respect des cadres du partage d’informations à caractère secret.